



GRILLE DE COTISATION

ANNÉE 2025

Une seule et même offre de services pour tous :
entreprises , dirigeants, travailleurs indépendants

COTISATIONS per capita

Salarié disposant d'une classification SIS	105 €
Salarié disposant d'une classification SIA	125 €
Salarié disposant d'une classification SIR	150 €
Salarié éloigné.....	150 €

COMPLEMENTS DES COTISATIONS

Droits adhésion (pour la 1ère année, hors salarié éloigné) : 50 % de la cotisation

Visite d'embauche d'un nouveau salarié tarification selon classification (SIS, SIA, SIR)

Agence temporaire : visite pour salarié intérimaire..... 120 €

Absence non excusée..... 80 €

Les cotisations sont proposées annuellement par le Conseil d'Administration et ratifiées par l'Assemblée Générale.